ON S'ABONNE A Cahors, bureau chez A. LAYTOU, imp ou en lui adressant franco sur a poste. PRIX DE L'ABONNE LOT, AVEYRON, CAN CORREZE, DORDOGNE, LOI ET TARN-ET-GARONNI

lu Journal, rimeur, un mandat

6 fr Un at ..... 1 9 fr. 5 fr. Six mois..... Trois mois..... AUTRES DÉPARTEMEN Uu an, 20 fr.; Six mei s, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

# que la coles allo come la coles allo c

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient

- Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Auministratives du Département.

DAT	Jours.	FÉTE.
24	Dim	Septuagésin
25	Lundi.	C. de s. Pa
26	Mardi.	s. Polycarp
27	Mercr.	s. Jean-Cr

lar-

bri

L'acceptation du

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit a une inserttion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-FITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURR . RS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin 9 h. 15' du matin	Gramat, (Figeac Brives, Tulle). Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux) Libos (Paris, Limoges, Péri- gueux)(Montauben (Caussade, Toulouse)	7 h. du s. 4 h. 30 m. du s.
10 heures du soir	Cazals (Gourdon, Martel, Sar at). Cabrerets (Sf-Géry) Castelnau-de-MontratierLimogne	e Senat, qui entours lans

1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

## Cahors, le 2() Janvier 1864.

#### BUI LETIN

La discussion sur la réforme commerciale, qui a si vivement anin né les dernières séances du Corps législatif, vient d'être close par un vote qui a repoussé l'am endement proposé. - Le paragraphe 2 de l'Adı esse a été ensuite adopté, tel que l'avait rédigé la commission, par 186 voix contre 26, sur 2 112 votans.

CALENDRIER DU LOT.

Montcuq, Loubressac.

Anglars, St-Projet.

Cazals, Puybrun.

FOIRES.

D'après les avis rec ; us des départements, les souscriptions à l'empre int seront plus nombreuses et plus fortes encor e que précédemment. A Paris, les grandes mais sons de banque demandent, à elles seules, la m oitié des titres, soit 150

Le ministère espagi sol vient de subir un échec, au sénat, dans la dis cussion sur la question de réforme constitutionn elle. Le vote par article lui a été réfusé par 93 ve ix contre 53. Le président du conseil des minist res a demandé que le vote définitif fût ajourné au lendemain. - Dans la matinée du 16, le mi nistère a donnésa démission qui a été acceptée pa r la reine. — Un nouveau ministère est formé; mais il n'est pas considéré comme définitif.

En Italie, l'opinio n ne cesse de s'émouvoir du dernier complot qui a été découvert à Paris. — Après une adresse vo tée à l'unanimité à l'Empereur des Français par le comité central de la société nationale ital ienne, viennent les protestations de plusieurs conseils municipaux; toutes témoignent leur indi gnation contre d'odieux assassins qui déshonor ent le nom Italien.

Une enquête vient d'être ordonnée à Berne, par le conseil fédéral sur les faits relatifs au complot des quatre litaliens qui pourraient compromettre les intérêts de la Suisse.

Le Times se préoccupe des bruits d'après lesquels le complot découvert à Paris aurait été ourdi sur le sol anglais. Nous empruntons à l'article de cette feuille les passages suivants :

Notre traité d'extradition avec la France comprend les tentatives d'assas sinat; si Greco et ses associés s'étaient sauvés en Angleterre, après une pareille tentative, nous eussions été obligés de les livrer. Il serait vraiment étrange que leur chef ne fût sujet à

FEUILI.ETON DU JOURNAL DU LOT

du 20 janvier 1864.

UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

- La chanteuse inconnue. -

Joseph seul n'avait d'oreille ni pour le chant ni pour la musique; son attention était exclusive-ment absorbée par la personne de la chanteuse, dont il s'efforçait de comprendre tous les regards et tous les mouvements.

- C'est elle, je la reconnais, c'est bien elle, murmurait-il. Excellence, dit-il à Kaunitz, cette cantatrice est la dame qui m'a jeté le bouquet ce matin!

— Ah! le souvenr à Epéries! Maintenant tout s'explique : — la Bernasconi a eu la générosité de

La reproduction est interdite,

l'extradition, ni passible de la justice anglaise. Nous sommes loin de préjuger la question de sa culpabilité ou même de supposer l'existence d'aucune espèce de complot; que ce soit en France l'objet d'enquêtes régulières et légales. Mais dans nos conjectures sur le résultat probable, gardons-nous d'atténuer la tentation offerte à des forcenés, sachant que tant et de si graves intérêts sont attachés à une seule vie... Cette fois, il n'y aura probablement pas lieu à une erreur diplomatique, et s'il est prouvé que la conspiration contre la vie de l'Empereur est réelle, qu'elle a été organisée sur le sol britannique, nous serons alors à même de voir ce que nous devons à notre propre

LUNAISONS.

@ D. Q. le 2, à 7 h,

48' du mat.

N.L.le 9, à 7h.

55' du mat. D P. Q. le 15 à 11 h.

15' du soir.

@ P. L. le 25, à 10 h.

12' du soir

Le même journal publie une lettre de Mazzini niant tout rapport avec les quatre Italiens arrêtés à Paris, et qu'il ne leur a donné ni armes ni argent. Mazzini admet cependant qu'il connaît

Les députations continuent de présenter leurs hommages au duc Frédéric : le 15, les pasteurs holsteinois se sont fait représenter. Le duc leur a fait l'accueil le plus bienveillant.

Au banquet donné à Copenhague, le 14 janvier, aux membres de la Diète, le Roi a déclaré que son but principal était la liberté et l'indépendance du Danemark. Les hommes de la classe 1860-61, libérés par le sort du service militaire, ont été appelés sous les drapeaux.

Une correspondance de Varsovie, publiée par le Morning-Post, révèle les moyens employés par les Russes pour obtenir des Adresses de

« Tandis que d'un côté la Pologne est ravagée par le pillage et la destruction, de l'autre on extorque des adresses auxquelles on appose des signatures d'enfants et de personnes imaginaires. Cette extorsion d'adresses est une honteuse comédie jouée en plein jour et dont tous les incidents ont été prevus et reglés d'avance. Ces adresses signées sous le bâton me rappellent une caricature russe qui a paru durant la guerre de Crimée. Un soldat réveille ses camarades endormis en leur distribuant d'énergiques coups de fouet. Un passant lui demande ce qu'il fait : « Je réunis des soldats pour une expédition contre l'ennemi, » répond le soldat. Les adresses sont signées précisément de la même manière. Ceux qui refusent de signer sont envoyés en Sibérie ou fouettés. Telle est la façon dont les Russes entendent le suffrage universel. »

tomber malade parce qu'une de ses compatriotes désirait chanter devant vous, sire, et attirer votre auguste attention. Je ne serais pas étonné qu'elle cherchât à la captiver d'une façon plus éclatante. Ces Polonaises sont des patriotes enragées!

L'empereur ne répondit rien : il contemplait la cantatrice, la sière beauté dont l'apparition mystérieuse le tenait sous le charme.

La scène terminée, le rideau tomba. Il se fit un profond silence, et tous les yeux se dirigèrent vers les deux souverains comme pour implorer la permission de donner un libre cours à l'admiration gé-

Soit qu'il comprit ce désir secret, soit qu'il n'écoutât que sa propre admiration, le roi leva les mains et applaudit. Ce fut le signal d'un tonnerre d'applaudissements enthousiastes, dominés par les brava! brava! de l'empereur.

Le rideau se releva; la cantatrice reparut et s'avança jusqu'à la rampe, où elle s'inclina profondément. Les manifestations, que son aspect avait ravivées, redoublèrent d'énergie quand on entendit

l'empereur crier de sa voix sonore : Brava! brava! Le visage de la cantatrice, dont les regards ardents reposaient sur Joseph, s'enflamma; une vive rougeur couvrit tout à coup ses joues pâles, et, pour ré-clamer le silence, elle leva un moment ses beaux

Elle fut religieusement obéie; et chacun de se demander aussitôt avec surprise quelle pouvait être cette fière et mystérieuse personne qui ne craignait pas d'imposer silence à l'enthousiasme de deux têtes couronnées.

Alors le cœur et l'âme de la cantatrice s'exhalèrent dans les accents et dans les paroles du morceau suivant;

> La belle reine à l'agonie Se débat contre la douleur;

Le ministère Belge n'est pas encore constitué. Le roi vient de charger de cette délicate mission M. de Brouckère, membre du centre gauche. En attendant la chambre, qui a décidé de ne pas s'ajourner, discute les questions non politiques.

Le Moniteur donne un résumé des nouvelles du Mexique. Le général Bazaine, dans ses dernières dépêches, fait pressentir l'heureuse issue de ses opérations et son retour à Mexico pour la seconde quinzaine de janvier ; l'état sanitaire de sa colonne est excellent. Le rapport du commandant supérieur de la Vera-Cruz constate que dans les Terres-Chaudes il n'existe pas une seule guérilla; les travaux du chemin de fer sont poussés avec activité; le commerce de la Vera-Cruz se développe chaque jour; les bâtiments y arrivent en grand nombre.

Nos correspondances particulières donnent les mêmes renseignents, dit le Constitutionnel. Plus que jamais nous sommes fondés à croire que notre expédition sera menée à une fin des plus heureuses, et que la France en tirera tous les résultats qu'elle peut désirer pour l'honneur de ses armes et pour la sauvegarde de ses intérêts.

Les nouvelles d'Athènes portent que le programme de M. le comte de Sponneck a été accepté comme base de la politique du ministère, et que, par suite, a eu lieu la réconciliation du comte avec M. Bulgaris.

A. LAYTOU.

# Dépèches télégraphiques.

Rome, 18 janvier. Aujourd'hui, le Pape a reçu une députation de trois cents catholiques de tous pays qui lui ont présenté une Adresse de fidélité et de dévouement au Saint-Siége, en protestant contre les usurpations sa-

criléges. Pie IX a déclaré, dans sa réponse, qu'il voulait laisser intact à ses successeurs le patrimoine de l'Eglise, qu'il n'accepterait conséquemment aucun arrangement ou traité contraire à ce but, et qu'il avait confiance, non dans la force des armes, mais dans la Providence, protectrice de la justice.

New-York, 5 janvier. Le bombardement de Charleston continue en occa-

sionnant de grands dommages.

Les canonnières fédérales se sont emparées des batteries confédérées de la rivière Stono.

> Brûlant, sur la terre rougie, Coule à flots le sang de son cœur

Contre elle un criminel délire A-t-il armé sa propre main? Non, expirante elle peut dire

« Pour toi j'ai déchiré mon sein!

» Pour toi, liberté tutélaire! » Pour vous, justice et saintes lois!

- » La mort ne semble point amère » A qui meurt défendant vos droits;
- » Plutôt la mort que l'esclavage :» Mieux vaut mourir indépendants
- » Que de laisser pour héritage
  » La honte seule à nos enfants.
- » Au sein de la mêlée ardente » Mieux vaut un trépas glorieux
- » Qu'une existence triste et lente, » Courbés sous un joug odieux. »

Ses maux, sa blessure mortelle N'ont-ils point attendri vos cœurs ? Votre oreille se ferme-t-elle Au cri touchant de ses douleurs?

Vous qui possédez la puissance De la sauver, de la guérir, Ayez pitié de sa souffrance; Oh! ne la laissez pas mourir!

Sauvez la Pologne expirante; Grands médecins, empressez-vous! De sa gratitude fervente Méritez le tribut si doux.

Elle avait terminé son chant au milieu du plus profond silence; et maintenant qu'elle s'inclinait, ses regards suppliants fixés sur l'empereur et sur le roi, ce silence n'était pas interrompu par le moindre

Les fédéraux ont occupé Lavacca et Indianola dans le Taxas. Ils ont détruit des propriétés considérables dans la baie de Saint-Andrews et brûlé toutes les maisons de la ville de Saint-Andrews.

On s'attend à une émission de 150 millions d'obli-

gations du trésor. La législature du New-York a été ouverte. Le message du gouverneur insiste pour que les libertés constitutionnelles ne soient pas violées par le gou-

Les nouvelles du Japon sont du 1er décembre. Ka-nagawa est toujours gardée par les troupes européennes. Un conflit a éclaté entre Taïoun et les Daimios. Les affaires se sont améliorées. Les Japonais ont payé dix mille dollars pour avoir intercepté le navire américain Scar et le Pembroque.

On a des avis de Mexico du 20 décembre. Le bruit courait que Doblado avait fait sa soumission aux

Berlin, 18 janvier.

On mande de Varsovie, le 15 janvier : Le chef d'insurgés, Kruk, se serait réfugié en Gallicie avec un petit nombre de ses compagnons, après avoir dissous le corps qu'il commandait. Les évêques de Lublin, de Kielce et de Cracovie, ont ordonné la cessation du deuil dans les églises de leurs diocèses.

Dantzig, 18 janvier.
On mande de la frontière polonaise, le 15, à la Gazette de la mer Baltique, que Mieroslawski, bien que révoqué de ses fonctions d'organisateur général de l'insurrection, continue son action à Luttima.

Londres, 18 janvier.

On lit dans le Morning-Post: Les ministres d'Autriche et de Prusse, à Capenhague, ont présenté au gouvernement danois un ultimatum demandant l'abrogation immédiate de la Constitution de novembre. Ils doivent quitter aujourd'hui, 18 janvier, Copenhague, s'il n'est pas fait droit à leur demande. Ils ont annoncé que, dans ce cas, leurs gouvernements prendraient d'autres mesures. Il est certain que le Danemark ne cèdera pas. En cas de guerre, l'Angleterre aura à considérer quelle attitude elle doit prendre pour la protection des traités.

Copenhague, 17 janvier. Un démenti semi-officiel est donné au bruit que le Danemark ait renouvelé les négociations avec la Prusse et l'Autriche.

Copenhague, 18 Janvier. Avant-hier la note austro-prussienne a été remise. Elle demandait le retrait de la Constitution sous un délai de deux jours, en faisant pressentir le départ des ambassadeurs et d'autres mesures s'il n'était pas fait droit à cette demande. D'après des renseignements puisés à bonne source,

le Danemark aurait répondu négativement.

Madrid, 17 Janvier.

La démission du ministère a été acceptée. La Reine et appelé le président de la chambre pour entendre son avis.

applaudissement. Chacun cherchait à découvrir quelle impression avait produite sur les souverains cette scène aussi etrange qu'extraordinaire, et per-sonne ne s'aperçut que la cantatrice avait regagné lentement la coulisse et que le rideau était baissé. L'empereur se leva vivement et appela d'un signe

le maréchal de l'Opéra. — Comte, lui dit-il, allez demander, de ma part, à cette cantatrice quel est son nom.

- Elle s'appelle la Pologne, sire, dit Kaunitz d'un ton dédaigneux, pendant que le maréchal s'éloi-gnait. N'avais-je pas prévenu d'avance Votre Majesté que cette dame ne s'en tiendrait pas au bouquet? Je connais ces Polonaises; tout est pour elles un sujet de coquetterie, et particulièrement le chagrin qu'elles ressentent de l'état de leur pays. L'empereur ne répondit que par un hochement de

tête et un sourire. — Eh bien, comte, le nom de cette dame ? cria-t-il au maréchal dès qu'il reparut.

- Sire, je n'ai pu l'apprendre. Elle s'était déjà retirée, et personne ne la connaît, pas même le maître de chapelle.

- C'est étrange! murmura Joseph. Que l'on questionne la Bernasconi; elle au moins pourra donner des renseignements.

Pardon, sire, je me suis adressé à la Bernasconi en personne, qui est ici. — Il paraît que ses spasmes l'ont quittée tout à coup, et elle se prépare à chanter elle-même son second air.

 Et que dit-elle donc?
 Elle prétend, sire, ne pas savoir non plus le nom de la cantatrice. Celle-ci s'est présentée chez elle avec un mot de recommandation du colonel Dumouriez, plénipotentiaire militaire français près de la république de Pologne, dont la signora a fait la connaissance à Paris. Le colonel ne la désigne que comme une Polonaise de naissance illustre et

On croit généralement qu'il sera difficile de constituer un ministère viable.

Mereredia 20 Janvier 1864

Une animation très-vive règne parmi les députés.

Madrid, 18 Janvier. Le ministère vient d'être nommé : Il est ainsi com-posé : MM. Arrasola, président, ministre d'Etat; Ferdinand Alvarez, justice; Trupita, finances, Moyano, travaux publics, Benavides, intérieur, général Lersundi, guerre; Alexandre Castro, outre-mer.

Ce ministère est généralement considéré comme un ministère de transition.

Turin, 18 Janvier. Le Diritto publie un manifeste de Garibaldi annoncant la formation d'un Comité unitaire et invitant les italiens et à se grouper autour de ce Centre unique et à reconnaître son autorité.

Le Diritto a été saisi et déféré aux Tribunaux. L'Italia publie la dépêche du ministre des affaires étrangères à M. Nigra, par laquelle le gouvernement italien déclare accepter le Congrès restreint. — Emprunt italien, 69 francs.

#### LES INSTITUTRICES PRIMAIRES

Le Sénat, qui entoure l'enseignement popu-laire d'une si active sollicitude, vient d'en donner une preuve nouvelle en recommandant au gouvernement une pétition qui lui a été adressée en faveur des institutrices commu-

Il s'agit, on le devine, de remédier aux difficultés qui entravent, surtout dans les campagnes, la fonction si méritoire, mais si ingrate des semmes vouées à l'éducation des jeunes filles appartenant à la classe onvrière. On a tenté divers expédients qui ont amélioré, dans une certaine mesure, la position des institutrices; mais cette position est telle encore que si l'on n'avise pas sans retard et d'une manière efficace, l'enseignement primaire et laïque est menacé d'une ruine absolue.

Loin de nons, certes, la pensée de nous élever contre l'intervention des congrégations religieuses. D'abord elles procèdent de la liberté, que nous réclamons, surtont en cet ordre d'idées, au nom des populations et des familles. Puis elles dispensent un enseignement dont le caractère moralisant ne saurait être entouré de trop de respect et de sympathies. Cependant, il est juste de reconnaître que, dans la plupart des communes rurales, une seule école de garçons étant capable de prospérer, à plus forte raison peut-on dire qu'il est impossible d'y fonder, d'y entretenir plusieurs établissements d'instruction affectés aux jeunes filles. Par la force des choses, là où existent des classes de sœurs, salles d'asiles, écoles, ouvroirs, etc., l'institution analogue, dirigée, placée sous la direction d'une maîtresse laïque, périclite peu à peu jusqu'à décourager les dévouements les plus actifs, les intelligences les plus fortes, les âmes les plus désintéressées.

Examinant la pétition dont il était saisi, le Sénat s'est demandé à quels moyens il fallait recourir pour remédier à un ordre de choses qui trouble le présent et inquiète l'avenir de l'enseignement populaire. Il s'est demandé si la loi de 1850, en n'accordant aux institutrices communales qu'un minimum moyen et annuel de 350 francs, remplit le but que s'est proposé le législateur, et si elle satisfait aux vœux des familles en même temps qu'aux intentions du gouvernement lui-même. Nous ne surprendrons personne en disant que la réponse à ces graves questions est un appel fait à la vigilance du pouvoir, à l'intelligente libéralité des administrations locales.

La commission du Sénat, et avec elle la

haute assemblée elle-même, ont donc insisté pour que les écoles de filles soient, autant que possible, soutenues et encouragées. « Il est vrai, dit-elle, que la loi permet, dans un certain nombre de communes, la réunion des enfants des deux sexes sous la direction d'un même instituteur ou d'une même institutrice, mais en reconnaissant que cet état de choses n'a rien d'irrégulier, en raison des précautions prises pour séparer les sexes. La commission n'hésite pas cependant à exprimer combien les écoles spéciales de filles sont préférables à tous égards, et elle est convaincne que le but constant du département de l'instruction publique est d'en favoriser la création. »

Au cours de la discussion, plusieurs sénateurs, entre autres M. le baron Dupin et le cardinal Mathieu, ont insisté pour que les mesures à prendre en faveur des institutrices laïques, n'aient aucun caractère d'hostilité contre les écoles de filles tenues par des sœurs congréganistes. Toute garantie existe et doit être maintenue de ce côté. Sans doute, une institutrice laïque, mère de famille le plus souvent, a des charges, des obligations beaucoup plus onéreuses que la religieuse vouée à l'enseignement. Nous pourrions citer telle commune où le traitement de deux sœurs de charité ne va pas au-delà de 250 francs tout compris pour chacune d'elles; encore joignent-elles. aux soins de la classe primaire, la garde des malades, la visite des pauvres et, dans certains cas, comme dans la saison où nous sommes, des quêtes pour les indigents. Avec ces 250 f. une institutrice laïque ne saurait vivre, fûtelle célibataire, à plus forte raison si elle est mariée et mère de famille.

Il faut pourtant en venir à bout, sauf l'aide du mari ou des enfants eux-mêmes. L'école religieuse est de droit comme l'école laïque, à l'égard des filles ainsi que pour les garçons. Alors que faire? Chercher par l'accord de la municipalité, du département, des habitants aisés ou riches, à subvenir aux frais de l'une et l'autre écoles. Avec du bon vouloir, on y est parvenu dans beaucoup de communes dont les budgets ne sont rien moins que somptueux. Ce qui s'est réalisé ici peut s'effectuer la. Quant au gouvernement, il ne refuse ni la protection ni les sacrifices qu'on lui demande. Seulement aux mairies qui lui crient : Aideznous! Il répond : Faites les premiers sacrifices.

Nous recevons de M. le Maire de Castelnau une lettre renfermant des détails intéressants sur la marche qu'a suivi, dans sa commune, l'expérience relative à la réforme du régime de la boulangerie et les heureux résultats que cetteréforme y a produits.

A. BAYVET.

Ces résultats, faciles à prévoir pour les hommes qui ont mûrement étudié les effets de la libre concurrence en matière d'échanges de toute nature, se généraliseront, nous n'en doutons pas, et il est bon qu'ils soient portés à la connaissance des populations. Déjà, sur d'autres points du département, des effets semblables se manifestent. notamment à Cahors et à Figeac.

Au chef-lieu, depuis quinze jours environ, l'impulsion est donnée, la concurrence existe. Une boulangerie s'est établie qui fournit le pain à 1, 2, 3 centimes au-dessous de la taxe pour les 2e, 3e et 4e qualités. Comme on devait s'y attendre, en moins de deux semaines, l'action de cette concurrence s'est étendue dans des proportions notables. Les acheteurs affluent même des

environs, et plusieurs entrepôts ont dû être établis en ville. Cette boulangerie emploie, nous assure-t-on, de 9 à 10 hectolitres de blé par jour. Il est évident que, l'impulsion étant une fois donnée, elle ne saurait s'arrêter la. Si l'on tient compte des résistances irréfléchies qui s'opposent toujours aux innovations, même les plus heureuses, quand il s'agit de lutter contre des habitudes invétérées, on doit s'attendre à voir se propager, rapidement, cette impulsion favorable au plus grand nombre, aux classes laborieuses notamment, si dignes d'intérêt à tous égards. Pourquoi ne verrait-on pas se réaliser au centre du département le même progrès que nous constatons sur ses confins, à Castelnau, par exemple, et qui nous vient de Tarn-et-Garonne? A Figeac, d'ailleurs, le pain s'est vendu 5 centimes au-dessous de la taxe.

On peut citer également les cantons de Cazals et de Limogne où le prix de vente est inférieur à celui de la taxe de 2 et 3 centimes.

Les bienfaits de l'essai de réforme, tenté autour de nous, commencent donc à se faire sentir et nous remercions M. le Maire de Castelnau d'avoir bien voulu nous aider dans l'œuvre qui nous incombe et qui consiste à éclairer avec impartialité nos concitoyens, comme aussi nous nous félicitons de voir les esprits d'élites'associer, avec éclat, aux efforts du gouvernement pour faire tomber les entraves de la routine, entraves qui ont pu avoir autrefois leur raison d'être, et qui, nous le croyons, du moins, sont devenues, aujourd'hui, des obtacles au développement de la prospérité générale.

En ce qui concerne la décentralisation et la part qu'il convient de laisser aux communes dans la direction de leurs affaires, chacun sait par qui l'initiative de l'étude de cette grave question a été prise, et nous n'avons qu'à rappeler, à ce sujet, la lettre de l'Empereur à M. le Président du conseil d'Etat. Personne, plus que nous, ne s'associe à la pensée féconde qui a inspiré ce document. Nous dirons, toutefois, que l'assimilation que M. le Maire de Castelnau croit devoir faire, en terminant sa lettre, entre cette question et celle de la boulangerie, nous paraît

La réforme du régime de la boulangerie n'a pas, en effet, pour but de donner aux populations la liberté de régler elles-mêmes la question du pain, elle tend, au contraire, à faire disparaître toute règlementation, en assimilant, sous ce rapport, le commerce du pain à celui des marchandises de toute nature qui se vendent à prix débattu entre le producteur et le consommateur.

Si donc, comme nous le croyons, cette réforme doit triompher, les populations, par l'organe de leurs municipalités, n'auront plus, désormais, en ce qui concerne le commerce du pain, pas plus qu'en ce qui se rapporte à tout autre commerce, à revendiquer aucun droit de réglementation, ni même de délibération, et ce n'est pas là, à-coup-sûr, le but que l'on doit assigner à la décentralisation, quant aux affaires administra-

Sous le bénéfice de cette réserve, nous publions la lettre de M. Limayrac et nous l'en remercions.

Louis LAYTOU.

#### LA QUESTION DU PAIN.

Monsieur le Rédacteur,

Malgré que la réforme que l'on cherche à introduire dans la question du pain semble prouver jusqu'à présent que ce qui convient aux grands centres ne convient pas toujours aux localités d'une importance secondaire, il y a lieu de suivre, avec intérêt,

« — Vous ne venez pas pour vous-même ma bonne femme ? demanda-t-il. — Non, sire, c'est ma maî-

tresse, la comtesse Wielopolska, qui m'a envoyée et

elle attend la réponse avec enxiété. » Aussitôt l'em-

pereur ouvrit la lettre et la lut. Eusuite il se tourna

vers moi. « Dites à madame la comtesse, reprit-il,

que je ne suis pas installé ici de façon à recevoir di-

gnement de nobles dames. Mais puisqu'elle désire me

parler j'irai chez elle, où demeure-t-elle? Je le

lui appris, et il me fit un signe de tête bienveillant.

elle aujourd'hui vers la soirée, je trouverai bien un

La comtesse avait écouté le récit de sa vieille fem-

Oui, tu as raison, s'écria-t-elle, oui, l'empereur

viendra! Il viendra, je le verrai, je lui parlerai, je

pourrai enfin lui dire tout ce qui m'agite le cœur!

O Matuschka, maintenant que je touche au but, une

affreuse angoisse s'empare de moi, et il me semble

que je ferais mieux de fuir, de fuir bien loin d'ici,

de me cacher sous les ondes de la Vistule, tombeau

de mon mari, ou sous le tertre du champ de bataille

- Ne pensez pas à toutes ces tristes choses, maî-

tresse, dit Matuschka en retenant ses larmes avec

peine ; l'obscurité commence à tomber, voici le soir,

et l'empereur viendra bientot. Soyez donc gaie,

comtesse; vous êtes si belle quand vous riez! vos

yeux resplendissent, et l'empereur vous accordera

bien plus facilement toutes vos demandes si vous

gaie! s'écria la comtesse, s'arrachant à ses médita-

tions. Les grands de la terre délestent les larmes,

ear elles sont les brûlants interprètes du malheur, et

le malheur importune les grands. Non, je ne pleu-

rerai pas, je serai gaie, afin de plaire à l'empereur.

- Oui, tu as raison, Matuschka, il faut que je sois

charmez son cœur par votre admirable beauté.

quart d'hure pour aller la voir. Dites-le-lui. »

me de chambre avec une attention anxieuse.

où reposent mes trois frères.

« Signe madame la comtesse, dit-il, veut être chez

tuschka en souriant.

- Et tu as bien vu l'empereur en personne, tu lui as bien parlé à lui-même ? reprit la comtesse en appuyant ses mains blanches et effilées sur son cœur comme pour en calmer les battements tumultueux.

- Oui, maîtresse, je l'ai vu; je vous ai raconté

- Oh! raconte-le-moi encore, raconte-le-moi, afin que j'apprenne à y croire ! s'écria impétueusement la comtesse.

- Et bien donc, madame. quand vous m'eûtes remis le billet par le quel vous demandiez une au-dience à l'empereur, j'allai au château, où tout le monde est admis devant lui, par son ordre exprès, et où il reçoit lui-même toutes les lettres et toutes les pétitions. La sentinelle me laissa donc passer, et je me trouvais dans l'antichambre de l'empereur. Il était de très-grand matin, comme vous savez et il n'y avait encore la que le valet de chambre. « Que voulez-vous ? me demanda-t-il. - J'ai une lettre de madame la comtesse Wielopolska pour l'emperenr, lui répondisje, mais je dois la remettre moi-même. — Vous n'avez qu'à attendre, répliqua-t-il, l'empereur vient tous les quarts d'heure voir s'il y a quelqu'un et recevoir les placets. » — Bientôt, en effet, la porte s'ouvrit, et un jeune et beau monsieur, avec des yeux bleus admirables, sortit d'une pièce voisine. Je n'aurais jamais deviné que c'était l'empereur, car il portait un uniforme tout simple, sans croix ni rubans; mais je m'en aperçus à l'air respectueux du valet de chambre, qui se tenait contre le mur, droit comme un i, et je tombai à genoux, en tendant votre lettre d'un air suppliant. L'empereur vint droit à moi, et, comme il prenait la lettre, je lui dis : « Sire madamé la comtesse Wielopolska supplie Votre Majesté de dai-

- L'empereur, qui était déjà sur le point de rentrer dans son appartement, s'arrêta et me regarda.

gner lui répondre. »

Cette résorme, cet essor du nouveau régime commercial, est un véritable succ des, et a l'importance d'un évènement, dans un dépa tré jusqu'ici lent et timide dan La prudence est une excellen La prudence est une excellen puisqu'elle est la mère de la sû reté; mais en présence du régime commercial actuel que tous les peuples civilisé se donnent la main dans une sainte alliance, pour assurer le développement de l'initiative individuel le, pour fonder d'une manière définitive le règne d'une liberté calme, impartiale, energique dans le b ien, utile à tous, sans sans laquelle aucune améliora tion sociale durable ne peut être faite, à ce moment solennel, disons-nous, la persistance dans la voie des des habitudes égoïstes ne se rait plus qu'un ana-

Espérons que notre départe ment, à l'exemple du pays tout entier, prendra sa l'avenir, et qu'à son tour le g la pensée de décentralisation enfin aux communes la libre direction de leurs affaires, après avoir donné aux affaires, après avoir donné aux c populations la liberté de régler elles-mêmes la ques tion du pain, qui est à nos yeux une des plus importantes.

la marche de cette mesure, de s s'y rattachent et permettent d'e le prélude de réformes plus larg Le Journal du Lot a trouvé b Le Journal du Lot a trouvé b la companya de la companya de

la concurrence qui cherche à r éagir ici contre les

dormir dans la quiétude d'un peremier succès, tra-

vaille avec abnégation au soula gement de la classe

ce que les besoins des familles se pient satisfaits. Après avoir fixé le prix du pain à 22 centimes le kilo, elle

s'est décidée, pour faciliter les 1 ransactions, à échan-

ger le pain contre un égal poids de blé, et les boulan-

gers eux-mêmes, cédant enfin de la voix du progrès

qui les sollicite, ont adopté e lepuis hier cette taxe

Aussi nos magasins à pain prennent-ils le caractère d'une boulangerie centra le, où les populations

de la ville, des campagnes et des communes envi-

Le magasin à prix réduit s'a idonne spécialement à la vente du pain de ménage, r classe ouvrière. Cette sorte de pain est un aliment

essentiellement savoureux et n la satisfaction des consommate urs, c'est le dévelop-

pement progressif que prend cette industrie.

ronnantes viennent s'approvisionner.

produites par le ré-

eprise, loin de s'en-

er ses efforts jusqu'à

habitudes de stabilité onéreuse

gime règlementaire. Cette entre

ouvrière, et promet de multipli

Agréez, etc.

I .. LIMAYRAC.

## Chronique locale.

Par arrêté présectoral en date du 9 janvier courant, la commission chargée de l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction pringaire, établie à Cahors, ouvrira sa première session de 1864, pour les aspirantes au br evet de capacité, le lundi 14 mars prochain, à 8 heures précises du matin, et pour les aspirants, le mercredi, 16 du même mois, à la mê me heure.

Les aspirants et aspirant es doivent se faire inscrire au secrétariat de la préfecture, un mois avant l'ouverture de la session. Les pièces exigées pour cet examen, doivent être produites en même temps.

Un arrêté préfectoral, en date du 15 janvier fixe la clôture de la chasse, dans le département du Lot, au 25 du courant.

Par arrêtés préfectoraux du 16 janvier, ont été nommés cantonniers : les sieurs Labro (Jean), sur la route départementale, nº 10, en remplacement du sieur Bourrières, réformé pour limite d'âge ; Luzergue (Augustin), sur la route départementale, nº 8, en remplacement du sieur Lentillac, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 18 janvier, M. Delpech, instituteur communal à Cavagnac, a

Elle s'approcha vivement de la grande psyché placée près de sa toilette et s'y regarda longtemps et avec attention, non comme une femme vaine de ses charmes, mais de l'œil sévère et scrutateur d'un critique qui examine une belle tale pour en découvrir les défauts. Mais peu à peu son regard s'adoucit; et, en effet, elle avait lieu d'(tre satisfaite de sa propre image. Rien de reprélensible dans cette tête belle et fière, ni dans cette talle élancée ; sa robe de velours noir, tombant jusqu'à terre en longs plis majestueux, dessinait son buse gracieux et était retenue à son cou par une agrafe le perles. Son visage ovale, à la fois sévère et ravissan, avait une merveilleuse pureté. Une pâleur mate ettransparente comme celle du marbre couvrait ses joues et son front large et noble, encore rehaussé par les arcs d'ébène de ses fins sourcils. Ses lèvres de pourre, légèrement re-bondies, se distinguaient par ces belles lignes vigoureuses qui n'appartiennent qu'à l'antique. Ses yeux seuls, ses grands yeux noirs manquaient de calme, de sérénité froide et digne ; ils respiraient la passion et la tristesse : tantôt ils s'animient d'une flamme ardente, tantôt ils se voilaient d'un nuage.

Oui, je suis helle, murmura-t-elle, et un sourire douloureux effleura ses lèvre. Ma beauté est la dernière arme qui me reste pur combattre pour ma patrie. Mon devoir est de n'en servir. Tout pour la patrie, mes biens, mon ang, ma vie et mon honneur!

Elle tourna la tête vers sa emme de chambre, de l'air d'une reine qui congdie ses esclaves age-

La suite au pochain numéro,

une chanteuse des plus éminentes.

Le concert continua, et la signora Bernasconi déploya dans le grand air d'Orphée et Eurydice toute la beauté et l'étendue de sa voix.

Le roi l'applaudit comme il avait applaudi l'in-connue; mais l'empereur resta indifférent et visiblement distrait. Malgré lui, ses pensées se raportaient sans cesse sur cette dernière, qui, tout en Jui peignant d'une manière saisissante le malheur et les souffrances de la Pologne, lui avait rappelé sa promesse d'Epéries.

- C'est une Polonaise, et elle est pleine d'enthousiasme pour sa patrie, se dit Joseph. Sans doute, je la verrai encore souvent, car elle sent que son pays a besoin de ma protection. Mais, la première fois qu'elle se présente, j'imite le prince de la légende: je fais verser de la poix sur le seuil de la porte, afin que ses pieds y demeurent attachés et qu'elle ne m'é-chappe plus.

Kaunitz, vivement intrigué aussi de l'apparition de l'étrangère, ne fut pas plutôt rentré, qu'il fit appeler son secrétaire intime, qui était un des membres les plus habiles de la police secrète.

Vous allez prendre sur-le-champ, lui dit-il, des informations sur la chanteuse qui s'est fait entendre ce soir devant moi et devant Leurs Majestés. Il faut que je sache demain matin, à neuf heures, comment elle se nomme, où elle loge et ce qui l'amène à Neusest ici. — Il paraît que ibat ount coup, et elle se prépare

#### - La comtesse Wielopolska. - III

- Ainsi, Matuschka, tu crois réellement qu'il viendra? demandait la comtesse Wielopolska à sa femme de chambre, qui, debout derrière sa chaise, lui entrelaçait des perles dans ses cheveux noirs. J'en suis convaincue, maîtresse, répondit Ma-

été nommé instituteur communal, à Carennac, en remplacement de M. Palot.

Un arrêté du même jour appelle au poste d'instituteur communal à Cavagnac, M. Palot, instituteur provisoire à Carennac.

Les réceptions de la Recette générale ont été inaugurées, lundi, par une soirée dansante. L'éclat de cette brillante réunion était rebaussé par l'affabilité exquise de M. le Receveur général, de Mme la marquise du Tillet, surtout, qui sait si bien, avec la grâce infinie qui lui est propre, répandre autour d'elle cette animation cordiale, cet abandon toujours de bon goût, qui distinguent et font le charme de ces délicieuses soirées.

Les danses ont continué jusqu'à trois heures du matin.

Le 15 de ce mois, Grimal (Pierre), âgé de 60 ans, de Fiallès, commune de Théminettes, et Cadiergue (Augustin), âgé de 40 ans, de Rudelle, étaient occupés à couper un chêne. Ils avaient presque terminé leur tâche, quand sondain, l'arbre, que des racines ne retiennent plus, tombe sur les deux travailleurs. Lorsque les deux malheureux furent dégagés de sous le chêne, dont le poid était énorme, Grimal ne donnait plus signe de vie : il avait été écrasé; Cadiergue avait une jambe brisée.

#### Le denier de Saint Pierre à l'hospice de Cahors.

Dimanche dernier, avant la grand'messe, a été faite, dans la chapelle de l'hospice, la lecture du Mandement de Monseigneur, pour le denier de Saint l'ierre. Les pauvres, les infirmes, les petits enfants orphelins, ont tous compris la grandeur et l'importance de cet œuvre éminemment catholique.

Chaque pauvre a voulu ajouter son obole à l'obole d'autres pauvres qui, a fini par devenir une pièce d'or. La quête, faite le soir à vêpres par un enfant de l'hospice, a produit 25 fr. 27 c.

Une lettre circulaire de Mgr l'évêque de Cahors, au clergé de son diocèse, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Bardou, fixe au 30 janvier courant, dans l'église cathédrale, la célébration d'un service funèbre solennel pour Mgr Bardou. Les communautés et les associations religieuses sont engagées à s'y faire représenter. Le même jour, ou le mercredi suivant, 3 février, un service anniversaire, sera également célébré dans toutes les paroisses du diocèse. Tel est le désir de Mgr Péchoud.

On nous écrit de Vayrac :

La belle race porcine du Limonsin qui domine sur nos foires, entrave par la beauté de ses proportions, par l'excellence de ses produits, les progrès que peuvent saire chez nous les races pures ou croisées anglaises.

Aussi l'élevage et l'engrais des porcs sont une des industries particulières aux habitants du département de la Corrèze et tendent chaque jour à se répandre davantage dans notre loca-

Mais le grand nombre des jeunes porcs exposés en vente sur nos foires a, depuis quatre ou cinq mois, fait subir une baisse sur leur prix, tandis que les porcs gras ne se sont vendus à notre foire, 18 janvier, que de 42 à 43 francs, prix moyen, les 50 kilos. A pareille époque et à la même foire, l'an dernier, le prix moyen fut de 48 à 52 francs.

La truffe se vendit, l'an dernier, 16 janvier, sur la place de Martel, 3 fr. 25 à 3 fr. 50 c. le 1/2 kilog.; elle s'est vendue, cette année-ci, à la même foire 16 janvier, de 8 à 9 fr. le 1/2 kilo. - Le froid des premiers jours de l'année a, dit-on, affaibli son arôme et préjudicié sur son poid.

#### LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places données le 16 janvier 1864. Philosophie.

SECTION DES LETTRES. Dissertation latine: 1er Francoual; 2e Roche. Rhétorique SECTION DES LETTRES Version grecque : 1er Lagarrigue ; 2e Gardot. Seconde. SECTION DES LETTRES. Thème grec : 1er Vertut ; 2e Bousquet. Mathématiques : 1er Bonnefoy : 2e Carrié. Physique: 1er Bonnefoy; 2e Molinier. Troisième. Thème grec : 1er Lascoux ; 2e Souques. Quatrième. Version grecque : 1er Lacarrière ; 2e Guérillot. Cinquième. Version grecque : 1er Gisbert ; 2e Chouet. Sixième. Exercices grees: 1er Lagard; 2e Pasquet. Thème latin : 1er Tardieu ; 2e Agar. Huitième. Exercices latins : 1er Renatre ; 2e Bastide. Enseignement professionnel.

(Deuxième année.)

Comptabilité : 1er Pouzergues ; 2e Tulet.

(Première année.)
Tenue des livres: 1er Solacroup; 2e Vinges. Cours préparatoire. (Troisième année.) Ecriture : 1er Montague ; 2e Lafaurie. (Deuxième année.) Ecriture : 1er Castanet ; 2e Taillade . (Première année.) Ecriture : 1er Delard ; 2e Delfour.

Le Proviseur,

COMICE AGRICOLE DES CANTONS RÉUNIS DE MARTEL ET DE VAYRAC.

#### Distribution des Primes.

« Messieurs .

»Les récompenses que vous allez décerner sont restreintes, comme les modestes ressources dont vous pouvez disposer. Les économies réalisées, sur les exercices antérieurs, vous avaient permis, l'année dernière, de donner à vos primes une extension plus grande ; mais aujourd'hui, vous vous trouvez réduits à vos seules cotisations et à la faible subvention que

vous accorde l'Etat : la situation financière du département n'ayant pas permis à l'administration supérieure de vous accorder, à titre d'encouragement, la moindre allocation defonds.

» Et cependant, Messieurs, quelque limité que soit

votre budget, vous avez su l'affecter aux principales branches de votre industrie agricole, et si vous n'avez pu les atteindre toutes, au moins pouvez-vous dire que vous avez favorisé celles qui dominent votre situation : J'ai nommé le labourage et l'engraisse-

» Pays de céréales et de prairies, nos deux cantons n'offrent aucune culture spéciale qui possède à un si haut degré le mêmecaractère de généralité, et pour ce motif, vos récompenses premières devaient avoir pour but de stimuler à la fois, et la bonne confection des labours et la production de la viande.

»Autour de nous, Messieurs, on laboure beaucoup, et si, comme je ne crains pas de l'affirmer, bien as-suré de n'être dementi par aucun de vous, si, dis-je, les labours sont trop multipliés en ce sens que la culture des céréales occupe une trop grande place dans notre assolement, n'est-il pas évident que la meilleure façon donnée à nos terres, le plus complet soulèvement du sol, peuvent seuls contrebalancer un peu les inconvénients majeurs d'un système trop exclusivement basé sur les récoltes granifères. Aussi, dans le concours des charrues, votre commission a été heureuse de pouvoir accorder, avec les éloges les mieux mérités, la première prime au nom-mé Jean Cheyrous, de Saint-Michel. La manière dont votre lauréat guidait son attelage et dirigeait son instrument, la parfaite rectitude du sillon, la constance dans la profondeur, le renversement le plus entier de la bande de terre démontraient une rare aptitude; et son travail, exécuté sans fatigue et avec fruit, était agréable à voir, non-seulement aux membres expérimentés de votre commission, mais aussi au public nombreux qui avait été attiré sur les lieux par cette joûte pacifique et que ce spectacle semblait intéresser vivement. Les deux autres lauréats, quoique moins habiles, ont fait néanmoins un assez bon travail.

Les araires, dites *Romaines*, ne fonctionnaient pas dans leur terrain habituel. Instrument primitif, incomplet, et grossier, l'araire romaine n'a été admise dans nos concours, que, par égard pour les terres rocheuses et arides d'une partie de votre circonscription. En lui accordant une place modeste mais proportionnelle, vous avez à la fois fait acte de justice et de sens pratique. Vous auriez prouvé, si cela eût été nécessaire, que, dégagés de tout esprit exclusif, vous n'étiez pas les hommes d'un système préconçu et étroit, et que, malgré la supériorité relative d'un instrument, vous ne vouliez pas l'imposer à toutes les situations. Vous avez donc institué un concours pour les araires. Cette partie de la lutte, malgré l'habileté dont a fait preuve un de vos lauréats, a laissé beaucoup à désirer, et la raison en est simple. Dans le champ de Beyssac, si gracieusement mis à votre disposition par notre collègne M notaire Louradour, la terre est argilo-calcaire et assez résistante. C'est le sol dans lequel la charrue est appelée à rendre ses meilleurs services, de même que l'araire peut seule utiliser les maigres terrains de nos plateaux montagneux.

» Quand sont finis nos travaux de labourage, nos bœufs, qui en ont été le moteur principal, vont, sans exception aucune, finir à la boucherie.

Grands et petits, presque tous les propriétaires en engraissent une ou plusieurs paires, et cette pratique, déjà fort ancienne et fort répandue parmi nous, tend à se propager encore davan-tage. Nous devons nous en féliciter, Messieurs, et surtout l'encourager; car, de toutes les industries, nulle ne saurait être plus lucrative. C'est, en effet, la seule, qui, à des bénéfices certains, puisse allier la précieuse faculté de créer les fumiers les plus abondants et les meilleurs. Dans son acception la plus rigoureuse, l'engraissement bien entendu n'est rien moins qu'un incessant laboratoire de fertilité et une source constante de richesses.

Toutefois, il ne suffit pas de produire des animaux gras : l'essentiel c'est de les bien faire, et la perfection, dans ce genre d'industrie, ne consiste pas seulement dans l'achèvement le plus fini et à tout prix d'un animal quelconque. Elle comprend aussi et surtout le bon choix du sujet, sa conformation et ses aptitudes, le mode d'alimentation, les soins hygieniques, et si vous ne pouvez directement enseigner ce que votre expérience si éclairée vous a démontré être la juste pondération de toutes choses dans cet ordre de faits, au moins, pouvezvous l'indiquer en partie. C'est là, Messieurs, l'en-seignement pratique qui ressort clairement des récompenses que vous accordez. MM. Mazeyrac de Ginet, et Henri du Bousquet, de Vayrac, ont obtenu vos deux premières primes. Leurs animaux étaient fort remarquables, à tous égards, et vous ne pour-riez moins attendre de l'habileté bien connue de nos collègues. M. Mazeyrac qui avait présenté plusieurs paires, aurait mérité votre troisième prime, si votre règlement n'avait formellement décidé que dans chaque catégorie il ne serait accordé qu'une seule prime à chaque concurrent. C'est à M. Louis Bayle, de Cavagnac, qu'est échue votre dernière récompense. Quoique gras, ses grands bœufs ont failli être repoussés, pour défaut de conformation, car il est bon, Messieurs, que les cultivateurs s'habituent à considérer l'animal défectueux comme un mauvais fabricant de viande, et cet aphorisme de physiologie animale est trop souvent confirmé par

une décevante expérience, pour que votre jury des récompenses ne s'impose pas le devoir de combat-tre les animaux mal conformés, chaque fois qu'il aura à les juger.

» Le labourage et l'engraissement, voilà à quoi se résument vos récompenses agricoles proprement dites. En changeant le premier terme, on dirait que vous avez pris, cette année, pour devise, les paroles de cet illustre homme d'Etat qui n'hésitait pas à affirmer que « Le pâturage et le labourage sont les mamelles de l'Etat. »

» A côté de ces encouragements, vous avez entouré de votre sollicitude l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Comme l'année dernière, vous avez lieu de vous féliciter des résultats obtenus. Les jeunes élèves qui se sont présentés à vos examens ont pleinement répondu à votre attente, et vous n'auriez aucun regret à exprimer de ce chef, si le nombre des instituteurs concurrents était plus grand et si cet enseignement était plus répandu dans nos cantons. Mais, aussi, Messieurs, peut-être la faute nous en revient-elle, et chacun de nous pourra se demander, s'il n'aurait pu exercer quelque influence autour de lui, pour arriver à un meilleur résultat. Puissent ces réflexions nous servir aux uns et aux autres et nous donner, l'année prochaine, un concours plus

» L'exposé que j'ai l'honneur de vous soumettre resterait incomplet si je ne vous parlais de l'heureuse fortune du trieur acheté par vos soins. Arrivé depuis bientôt trois ans, cet instrument a paru dédaigné par la population qui l'appréciait mal, et qui, malgré nos conseils, s'en servait à peine. Il ne faut pas s'en étonner. Et chacun de nous sait combien ce sentiment de défiance, à l'endroit des nouvelles machines, est ancien parmi nous. Il tend cependant à disparaître rapidement. J'en pourrais citer de nombreuses preuves, et le résultat obtenu par le trieur Marot, de Niort, n'est pas la moins frappante. L'excellence de son travail lui a attiré une telle affluence, que l'on venait se faire inscrire à tour de rôle et que souvent la nuit voyait se continuer ce que le jour laissait ina-

» Aux dernières semences , ce n'est pas moins de 6 à 700 hectolitres de blé qui ont été passés au trieur par de petits cultivateurs. Ce résultat, si concluant, justifie l'acquisition que vous avez faite, et prouve qu'elle répond à un besoin sérieux. Elle montre aussi les agriculteurs de jour en jour plus soigneux de leurs intérêts, s'attachant à ne semer que les grains les meilleurs; et vous en voyez dici les conséquences: leur importance se mesure au nombre d'hectolitres ensemencés, en graines bien épurées, bien nourries, et l'on pourrait pres-

que dire : Telle semence, telle récolte.

» Toutmodestes que puissent être vos travaux, vous avez lieu néanmoins de vous féliciter de vos efforts. Le\* bien est toujours lent à se faire; - c'est la loi du progrès, — mais il vient à son heure. — Je ne voudrais pas dire que votre exemple a eu déjà une salutaire influence, et que d'autres sociétés s'organisent à l'instar de la vôtre; mais je suis heureux de constater, Messieurs, que les premiers, dans le département, vous avez, dans la limite de vos forces, arboré le drapeau des améliorations agricoles, et

que le succès est venu couronner votre œuvre.
» Il vous reste beaucoup à faire ; mais les difficultés ne sauraient arrêter votre généreuse initiative ; et le passé, Messieurs, nous est un sûr garant de l'avenir. » Ferd, FOULHIADE. »

#### DISTRIBUTION DES PRIMES :

	DISTRIBUTION DES PRIMES :	
	Bœufs gras.	
	1 <sup>er</sup> prix. M. Mazeyrac, de Ginet 2 <sup>e</sup> — M. Henri Dubousquet, de Vayrac,	50f.
	3e — M. Louis Bayle, de Cavagnac	30
,	Labourage. — Charrues.	
	1er prix. M. Jean Cheyroux, de St-Michel 2e — M. Jean Laville, de St-Michel	25 20
	3e — M. Jean Delvert, de Condac	15
	Araires.	
1000	1er prix. M. Tirengaut, de Martel	15
1	De Experio Marty, de Martel	5
1	Darrazac, de Marter	5
	Instituteurs.	
	der prix. Frères de l'école de Martel, médaille	
Į	d'argent, grand module.  2e — M. Sourzat, de Cressensac, médaille	
	d'argent, petit module.	
l	THE CHARLES WILLIAM COLUMN TO THE PARTY OF T	
i	Delsal de Mantel	10
	der prix. Ex æquo Delsel, de Martel  Bourdet, de Martel	10
	Periquoi, de Martel	10
	Barre, de Cressensac	10
	Po C Marton	10
1	Chaque élève reçoit, en outre un Petit Tr	
1	d'agriculture,	aite
I	Chaque prime est suivie d'une médaille de broi	ize.
-	Pour copie conforme :	360
-	Le Secrétaire du Comice,	

Ferd. FOULHIADE

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS. Séance du 17 janvier 1864. Pour la chronique locale : A. LATYOU.

#### AVIS.

Madame venve Lagarrigue, a l'honneur de prévenir le public que M. Bouyssou, n'a jamais été son liquidateur pour la vente des bois. Elle continue aujourd'hui, comme par le passé, le commerce des bois de construction de toute nature, et de toute qualité. En raison de la baisse des bois du Nord, elle vend cette marchandise, à cinq pour cent au-desous du cour actuel.

#### MEXIQUE.

On écrit de la Vera-Cruz, 15 décembre : C'est prématurément que l'on a annoncé la retraite de Mgr. l'archevêque Labastide et de Solas; ces deux personnages ont repris leurs postes de membres de la régence.

Les protestations continuent à surgir de toutes parts contre la candidature de Maximilien dans la capitale même; il y a eu ces jours derniers une motion dans ce sens, qui aurait même donné lieu à quelques troubles, sans la sagesse et la fermeté du général Nègre, qui a su les prévenir.

L'occupation française devient, du reste, de plus en plus sympathique aux populations, qui deman-dent partout, soit un Français pour empereur, soit l'annexion du pays à la France, soit enfin de rester

en république; mais personne ne veut de l'Austriaco. Il paraît certain que M. Lincoln a répondu à Juarez qu'il ne pourra lui envoyer de secours d'aucune sorte tant que durera la guerre avec le Sud; ce ne serait donc qu'une provocation imprudente qui ferait sortir le Nord de sa neutralité dans la question mexicaine.

On avait annoncé l'assassinat de Doblado par ses propres soldats; cette nouvelle est démentie. On dit même que le général aurait fait des propositions d'arrangement au général Bazaine, qui les aurait re-

Les soldats indiens, enrôlés comme auxiliaires de l'armée d'occupation, se montrent très-satisfaits de la manière dont on les traite. Les officiers se conduisent très-bien avec eux. On les instruit en espagnol. On compte déjà quelques caporaux parmi ces nouveaux soldats de la France.

On écrit de Mexico le 10 décembre 1863.

» Les nouvelles que nous recevons de l'intérieur sont très satisfaisantes, vous pourrez en juger par le communiqué suivant, adressé hier aux journaux par M. le colonel Manèque, sous-chef de l'état-major général:

« Le général en chef, parti de Mexico le 48 no-vembre, avait réuni le 27, à Acambaro, toute la 41º division, commandée par le général de Castagny, et la division Marquez.

» Toute cette route s'est faite sans que l'ennemi voulût nous attendre nulle part. A Maravatio seule-ment, un de nos pelotons de chasseurs rencontra une arrière-garde juariste composée de 150 cavaliers, et la culbuta, après lui avoir tué une dizaine d'hommes, restés sur le champ de bataille.

» D'Acambaro, le général en chef dirigea la bri-

gade Berthier et la division Marquez sur Morelia, où ils entrèrent le 30 novembre sans coup férir.

» Le 2 décembre, le général Berthier, laissant à la division Marquez la garde de l'Etat de Michoacan, a rallié le général en chef, qui avait quitté Acambaro le 1er décembre pour marcher sur Celaya, où il devait rejoindre la division Douay venue par Tepeji, San-Juan del Rio et Queretaro.

» Sur cette route non plus l'ennemi ne fut pas ren-contré, et partout les populations ont accueilli favo-rablement les troupes de l'intervention.

» L'ennemi, qui avait rassemblé toutes ses forces entre Salvatierra, Valladolid, Santiago, Salamanca et la route de Guanajuato, a, sur une seule démonstration du général Bazaine, évacué la position de Sal-vatierra; il paraissait, à la date du 6 décembre, s'être concentré dans les environs de Silao.

» Le 4 décembre, le général Douay, précédé de la division Mejia, a quitté Celaya pour marcher sur Guanajuato, par San Miguel de Allende.

» Le général de Castagny a quitté Celaya le 7 décembre pour marcher sur Salamanca, et le général en chef lui-même, avec la brigade de cavalerie, a quitté Celaya le 7 pour continuer les opérations. quitté Celaya le 7, pour continuer les opérations. » Mexico, le 8 décembre 1863.

» Le colonel sous-chef d'état-major général, MANEQUE. »

#### Le Times et Mazzini.

On y a mis le temps, mais on s'aperçoit enfin, de l'autre côté du détroit, qu'il est honteux pour l'Angleterre de servir comme d'hôtellerie et de caverne aux scélérats qui, se gardant de tout risque, expédient sur le continent des assassins fanatiques. Le Times dirige contre Mazzini un réquisitoire formel, l'adjurant, avec plus de candeur encore que de véhémence, de se disculper à l'égard du complot infâme dont on l'accuse d'être l'instigateur.

« Ce soupçon, dit-il, est un des plus odieux qui puissent atteindre une créature humaine. Il n'y a pas le moindre trait d'héroïsme dans la conduite de celui qui, de l'Angleterre ou de l'Italie, où il est en sûreté, envoie d'autres hommes remplir une horrible mission de vengeance contre le souverain de la France, pros-

crit par les haines du parti.

» De plus, c'est à nous de voir s'il est de l'intérêt de la Grande-Bretagne que l'on continue d'abuser aussi indignement de notre hospitalité. Notre traité d'extradition avec la France comprend les tentatives d'assassinat, si Greco et ses associés s'étaient sauvés en Angleterre après une pareille tentative, nous eussions été obligés de les livrer. Il serait vraiment étrange que leur chef ne fût ni sujet à l'extradition, ni passible de la justice anglaise. »

Dans quelques semaines, la justice fran-çaise prononcera sur la culpabilité de Mazzini et de ses complices. Nous rappellerons alors au Times les protestations qu'il formule, les engagements qu'il prend au nom de la Grande-Bretagne.

## Paris

Pour extrait : A. LAYTOU.

On a continué aujourd'hui, au Corps Législatif, la discussion du paragraphe de l'adresse relatif à la situation industrielle et commerciale dans ses rapports avec les traités d'échange internationaux.

La commission de l'adresse a modifié comme il suit, le paragraphe sur la Pologne : « Nous espérons que l'esprit de conciliation qui anime les deux souverains parviendra à écarter tout ce qui pourrait faire obstacle aux bonnes relations entre les deux puissances. » On assure que l'opposition maintient ses deux amendements, dont l'un, comme on sait, tendà la reconnaissance comme belligérants des insurgés polonais.

- Une grande affluence se pressait, dès ce matin, aux abords du ministère des finances afin de se faire inscrire pour l'obtention des titres du nouvel emprunt. Les avis des départements signalent un égal empressement de la part des gros et petits capitalistes.

- Le bruit d'une indisposition de l'Empereur s'est répandue aujourd'hui par suite de l'ajournement du bal annoncé pour ce soir aux Tuileries. Il suffit pour rectifier cette rumeur, de dire que Sa Majesté assistait hier, avec l'Impératrice et le prince Impérial, à la représentation du Naufrage de la Méduse, au théâtre du Châtelet.

Pour extrait : A. LAYTOU.

#### Faits divers.

Un moteur-Lenoir, de la force d'un cheval, fonctionne chez M. Prudhomme, fabricant d'appareils électriques, avenue Victoria, 9, à Paris.

Un autre moteur-Lenoir, de la force de 2 chevaux, fonctionne chez MM. Schlatter et fils, lithographes, 26, rue du Petit-Carreau, Paris.

Cinq moteurs-Lenoirs fonctionnent au Grand-Hôtel, pour le service intérieur, la distribution des eaux, l'élévation des Voyageurs, des bagages, etc., boulevard des Capucines, 35,

#### Théâtre de Cahors

Le spectacle de dimanche eut les suffrages des amateurs les plus difficiles. M. Decroze, le nouveau pensionnaire de M. Roux, a montré toutes les qualités d'un grand premier rôle dans une œuvre où les situations émouvantes sont enchaînées et développées avec beaucoup d'art. M<sup>me</sup> Delamare, dont le talent plein de ressources, se prête aux genres les plus opposés, a partagé son succès. Ils ont été rappelés après le troisième et le cinquième actes. Les autres artistes les ont bien secondés, M. Dumas a fait frémir comme un véritable empoisonneur, et Mme Dumas a

spirituellement tiré parti d'un rôle peu important. Le mari de la dame des chœurs a varié les plaisirs de la soirée. Cette bouffonnerie a été extrêmement amusante grâce à MM. Weis, Ferrand et Bertié, MM<sup>mes</sup> Weis et Saint-Charles.

Jeudi, 21 janvier 1864.

#### LA FEMME QUI TROMPE SON MARI Comédie-Vaudeville en 1 acte. CROQUE POULE

Comédie-Vaudeville en 1 acte.

INRERMÈDES.

1º Elle est au Ciel! Romance chantée par Mme RICORD.

2º La Parodie de Lucie, chantée par M. WEIS.

3º Grand air de Jane-Grey, romance chantée par Mme RICORD.

La Femme qui se grise Vaudeville en 1 acte.

Dimanche prochain, LE BOSSU, drame

en cinq actes. M. DECROZE remplira le rôle de Lagardère.

Le quatrième numéro de l'Autographe vient de paraître. On peut juger de l'intérêt qu'il offre par le Sommaire que voici

SOMMAIRE

A. Thiers. — Alfred Darimon. — Napoléon 1er. — Jules Simon. — Henri de Riancey. — P.-F. Tissot. — Octave Feuillet. — Lafayette. — Mirabeau. — Alfret de Musset. — Sept archevêques de Paris : le cardinal Maury, le cardinal de Périgord, H. L. de Quélen, D.-A. Affre, Sibour, le cardinal Morlot et Mgr Darboy. — Mgr Miollis. — Saint Charles Borromée. — L'abbé Gerbet. — — Saint Charles Borromée. — L'abbé Gerbet. — Alexandre de Lavergne. — Le vicomte d'Arlincourt. — Auguste Blanqui. — Béranger. — Méry. — Michel Chevalier. — H. de Lourdoueix. — Mistral. — Frédéric Bastiat. — Jean Reynaud. — Louis Reybaud. — Barville. — Auguste — Alphonse de Lamartine. — Berville. — Auguste Vacquerie. — Marat. — Auguste Preault. — Charles de la Rounat. — Henry Martin. — Patin. — Guillaume Guizot. — Rosseew Saint-Hilaire. — Mile Georges. Guizot. — Rosseew Saint-Hilaire. — Mile Georges. — Mme de Girardin. — Etienne Arago. — Arsène Houssaye. — Félicien Malefille. — Pongerville. — Cuvilier-Fleury — Mme Charles Reybaud. Marquis de Foudras. — Saint-Georges. — H.-A. Peupin. — Diaz. — Les Japonais. — Mme Ristori. — Léon Faucher. — Dupaty. — Alfred Nettement. — Emile Augier.

Cette publication, qui ne durera qu'une année, a commencé le 15 décembre 1863, et finira le 15 décembre 1864. — Paris et les départements 12 fr. — Pour recevoir un numéro franco, envoyer 60 cent. en timbres-poste.

Recommander, en cette saison de RHUMES et de grippes, le strop et la pate de nafé de delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres docteurs de Paris, qui ont constaté leur efficacité. Dépôts dans les pharmacies.

PURCATIF de DESERTÈRE. Le CHOCOLAT DESBBRIÈRE purge parsaitement et

sans irriter. C'est le meilleur dépuratif dans les affections chroniques; pris de temps en temps, il expulse la BILE et les humeurs qui obstruent les viscères. - Dépôts dans les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons).

MAL DE DENTS.-L'EAU du D'. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. - Dépôts dans les Pharmacies

#### VINAIGRE de toilette COSMACÉTI

supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. - Dépôts chez les Parfufumeurs.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

16 janvier. Rigal (Jean), à Toulousque. Tulet (Guillaume), aux Hortes.

Bourgeois (Adeline), rue Impériale.

Labie (Françoise), rue Brives. Gary (Jean-Baptiste) rue Coin-de-Lastié,

naturel. Pezet (Jean-Antoine), rue du Boulevard,

Mariages. Soulacroix (Francois), chapelier, et Pas-

quet (Jeanne), sans prof., Cahors. Décès. Carayon (Guillaume), rentier, 75 ans, rue

Brives. 20 — Rigal (Jean), 4 jours, à Toulousque.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. - Les frais de recouvrement seront à leur charge.

Au nom de l'Humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense. DOCTEUR KOOKE.

# GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTE (de HOLLANDE), de DIDIER.



37 ANNÉES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre doc-teur kooque appelait à si juste titre un remède béni, un magnifique présent du ciel. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les Gastrites, les Gastralgies, les Dyspepsies, les Maladies des intestins, les Dyssenteries, les Diarrhées, les Insomnies, les Maladies du foie, les Hémorroïdes, les Rhumatismes, les Eruptions, les Pâles couleurs, la Goutte, les Dartres, les Constipations habituelles opiniâtres, l'Asthme, les Catarrhes, l'Hypocondrie, les Vents, les Glaires, les Maux provoqués par les retours d'âge au la Puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la GRAINE DE MOU-TARDE est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de santé de Hollande de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieillies, échauffées, inertes ou même nuisibles. On trompe le public, en lui livrant ces dangereux produits; on ne recule pas même devant la fraude, qui consiste à les dire tirés de notre maison. Pour prévenir cette déloyale concurrence, dont les tribunaux ont déjà fait justice, s'assurer que chaque paquet porte le cachet ci-contre.

Nos seuls dépositaires pour le département du Lot sont : MM. Vinel, pharmacien, à Cahors; Houlié (Eugène), épicier, à Figeac.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, Nº 40.

La Compagnie du PHÉNIX, Assurances sur la vie, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE. Dots des enfants. - Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 15 et 19 ans de durée. Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. - Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.

Rentes Viagères immédiates, - différées, - sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est. avantageux.

#### CAFE D'APPERT

Inventeur des conseils alimentaires Arôme supérieur, concentre à la vapeur, dans des boîtes de fer-blanc hermétiquement fermées.

#### LE MEILLEUR

3 Méd. d'or ; 2 Méd. de 1re classe, Récompenses nation. de 2,000 et 12,000 fr. En gros à l'usine rue de la Mare, 75, Paris. En détail, chez les principaux Epiciers pe Erance.

A LA CODÉINE Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et tou-tes les Irritations de Poitrine.

#### AVIS

Des contrefaçons blâmables exci-tées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent

ru'en boîtes et en flacons porant la signaure ci-contre. Pharm 151, rue Saint-Honoré, 151,

A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

## AVIS

Tilburys à quatre ressorts...... 280 Jardinières à quatre ressorts...... 280 Petites voitures, bien finies...... 450

Tous genres de voitures dans les mêmes conditions de prix. Garantie d'un an. S'adresser à M. Séval, carrossier, sellier, harnacheur, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

## PATE PECTORALE REGNAULD Rue Caumartin, 45, à Paris

DEPUIS 1820 SON EFFICACITÉ L'A RENDUE POPULAIRI Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE Rapport officiel constate | Toutes les boîtes portent ene contient pas d'opium | signature REGNAULD AINÉ. DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

REPRESENTED IN THE LEPETIT Jne

Rue de la Liberté, à Cahors.

## LIBRAIRIE UNIVERSELLE J.·U. CALMETTE A CAHORS

Les Expiations, roman en vers, par Léon Valéry, 1 volume in-12..... Heures intimes, par le même, 1 volume in-18..... 2

Rose de Montal, drame en 5 actes et en vers, par le même..... 1 Mémoire sur le rétablissement des

Tours, brochure in-80, du même auteur. 1 Lettres sur Uxellodunum, par Raphaël Périe, bibliothécaire de Cahors, brochure in-8° de 56 pages..... 2 « Ce travail, comme l'annonçait un des

grands journaux de Paris, la Patrie, a été presenté à S. M. Napoléon III, qui voulut bien en faire remercier l'auteur par un de ses aides-de-camp. »

Histoire politique, religieuse et litté-

## AVIS

qualité, à 13 francs le stère.

#### CASTANET LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

Cartes de Visite

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.

## A VENDRE

En Bloc ou d Parcelles, pour cause de déplacement :

1º Une jolie PROPRIÉTÉ, d'une ron, situé près le Roc de Payret, aux dines, à 6 kilomètres de Cahors, et paiement. consistant en Maison de Maître, Maibles, Vignes et Bois;

contenance de 1 hectare 25 ares envi- suivants.

contenance de 13 hectares 37 ares 70 abords de la Route Impériale nº 111. centiares, située près le bourg de Pra- On donnera toutes facilités ponr le

S'adresser à M. CAMBORNAC, proson de Colon, Bâtiments d'exploita- priétaire, à Pradines, ou à M. MOUStion, Cour, Jardius, Terres laboura- SET, agent d'affaires, à Puy-l'Evêque, qui se trouvera sur les lieux le Diman-2º Un PRÉ, avec Grange, d'une che, 17 janvier 1864, et les Dimanches

#### HUILE DE SANS ODEUR 55, BT SÉBASTOPOL.R.D NI SAVEUR, GARANTIE PURE. Paris. Pêcheries au Nord de la Norwége.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris. Dépot chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

à Cahors, rue de la Préfecture, nº 3

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Le sieur RIVIERE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Garantie sans aucnn danger, pour teindre soi-même avec promptitude CHEVEUX, MOUSTACHES, FAVORIS et BARBE en toutes nuances. — 15 années de succès attestent son efficacité. Flacon : 6 et 10 fr. Chez les principaux parfumeurs et coiffeurs des départements, et à Paris, chez l'inventeur, M. Obert, chimiste, 173, RUE SAINT-HONORÉ, près les Tuileries. On expédie directement contrc un mandat sur la

poste. (Affranchir.)



LIOUEUR DE TABLE digestive et apéritive préparée par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes u couvent de la Grâce-Dieu, près Besançon (Doubs) Dépositaire, M. André MONTAGNE, liquoriste,

Nota. On peut aussi s'adresser directement au couvent

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE

de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faience, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature:

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Catus, Cambornat; à Puy-Lévêque, Delbreil; à Gra-mat, Lafon-Bessière, ph.; à Gourdon, Cabanès ph.

ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompte des rhu-matismes aigus et chroniques, goutte, umbago, sciatique, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, pr 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

# M. BOUYSSOU (René), briquetier, LASSABLE, arquebusier

à Cahors, Boulevard Nord

Assortiment de fusils Lefaucheux et autres systèmes. - Articles de chasse. - Réparations d'armes garanties.

Paris.-Articles d'Illuminatnios. taire.

## A LOUER

Une Boulangerie, située à Cahors, rue Saint-James. Cette Boulangerie est déjà ancienne et jouit d'une nombreuse clientèle; il y a un four assez grand pour faire four banal.

S'adresser au sieur Linas (Antoine), Dépôt de Feux d'artifice de limonadier, ou à Marc-Carriol, proprié-